

Origines de la *Common Law*

I. Origines du droit anglais

1. La *common law* est considérée comme le système juridique propre à l'Angleterre :
 - a. parce que ses origines remontent à des temps très anciens (les Angles et les Jutes).
 - b. pourtant ce système n'apparaîtra qu'avec Guillaume le Conquérant.
 - c. alors qu'elle n'apparaît qu'au XI^e siècle.
 - d. et a prouvé son efficacité dès le Moyen Âge.
2. La *Common Law* est un droit commun :
 - a. à l'Angleterre uniquement.
 - b. à l'Angleterre et au Pays de Galles.
 - c. à la Grande Bretagne (Angleterre, Pays de Galles, Écosse)
 - d. à tout le Royaume Uni.
3. Avant la conquête, le droit anglais :
 - a. s'appuyait sur les coutumes et les traditions locales.
 - b. reposait sur une codification précise appliquée par les juges.
 - c. était issu du droit des envahisseurs saxons, angles ou danois.
 - d. formait un ensemble cohérent et unitaire à travers tout le pays.
4. Les Normands :
 - a. qui n'avaient pas de droit spécifique, ont adopté le système qui existait en Angleterre.
 - b. avaient leur propre système et l'ont exporté vers ce territoire nouvellement conquis.
 - c. avaient leur propre système mais ont préféré le système qui s'était développé en Angleterre.
 - d. ont imposé le droit romain.

II. Féodalité et pouvoirs du roi

5. **Le service en *Curia regis*:**
- a. dispensait du service dans l'armée.
 - b. reposait sur une base religieuse.
 - c. était optionnelle.
 - d. était une obligation.
6. **À côté de la *Curia*, des officiers rendaient la justice dans le pays. Ce sont:**
- a. Les juges de paix.
 - b. Les Barons.
 - c. Les *sheriffs*.
 - d. Les *barristers*.
7. **Le système féodal s'est renforcé avec l'affirmation du pouvoir du roi comme chef unique par:**
- a. Guillaume I.
 - b. Richard I.
 - c. Henri II.
 - d. Charles II.
8. **Les Justiciers:**
- a. agissaient en tant qu'inspecteurs dans le pays.
 - b. étaient des membres de la *Curia*.
 - c. appartenaient le plus souvent à l'Église.
 - d. étaient des vassaux directs du roi.
9. **L'influence des justices in *eyres* a été importante pour:**
- a. La mise en place de tribunaux locaux.
 - b. La rédaction des premiers Law Reports.
 - c. L'unification du droit.
 - d. Le recul de l'influence du roi.
10. **Afin de rendre la justice en son nom et renforcer son autorité, le roi définissait précisément ce qu'il attendait dans un document appelé:**
- a. une lettre de crédit (*letter of credit*).
 - b. un *summone* (*summon*).
 - c. un mandat (*warrant*).
 - d. une commission (*writ*).

11. **Les juridictions des *eyres* ont grandement contribué à l'unification du droit en Angleterre parce que:**
- a. c'était une justice souple
 - b. c'était la même justice pour tous où que l'on vive dans le pays.
 - c. c'était la même justice pour tous quelle que soit sa position sociale.
 - d. c'était une justice gratuite

Les cours de *Common Law*

12. Guillaume le Conquérant trouva en Angleterre un système de cours qu'il conserva. Il créa cependant un tribunal qui était placé sous son autorité directe :
- a. le banc du roi (*King's Bench*)
 - b. la cour de l'Échiquier (*Court of Exchequer*)
 - c. le tribunal royal central (*Central Royal Tribunal*)
 - d. la cour royale de *common law* (*The Royal Court of Common Law*)
13. Après la conquête normande, une nouvelle cour fut créée avec une compétence en matière fiscale. Il s'agissait de :
- a. la bourse du roi (*King's Purse*)
 - b. la cour des Normands (*Normands' Court*)
 - c. le tribunal royal central (*Central Royal Tribunal*)
 - d. la cour de l'Échiquier (*Court of Exchequer*)
14. Une troisième cour fut rapidement créée, dans le but de laisser le Banc du roi se concentrer sur les affaires touchant la couronne. Cette cour qui complétait ainsi le système tripartite était :
- a. la cour des Normands (*Normands' Court*)
 - b. la cour royale de *Common law* (*The Royal Court of Common Law*)
 - c. la cour des plaids-communs (*Court of Common Pleas*)
 - d. le Tribunal royal central (*Central Royal Tribunal*)
15. Henry VIII créa la Chambre Etoilée dont le but était :
- a. d'accélérer le processus d'unification du droit en Angleterre.
 - b. de permettre un contrôle royal plus efficace.
 - c. d'échapper à l'influence de l'église catholique.
 - d. de céder à la pression du parlement et de donner une plus grande indépendance aux juges comme celui-ci l'exigeait.

16. Les cours de Piedpoudre :

- a. furent créées par Henry VIII en 1489 pour répondre aux besoins de l'armée.
- b. étaient un héritage du passé qui perdura plusieurs siècles après la conquête par les Normands.
- c. étaient des cours commerciales spécialisées.
- d. eurent la compétence exclusive des crimes pour lesquels on risquait la peine capitale.

Évolution du droit anglais

17. **L'évolution des seigneurs-justiciers les conduisit à :**
- a. être de moins en moins nombreux.
 - b. se spécialiser de plus en plus.
 - c. créer une nouvelle branche du droit.
 - d. utiliser le latin en tant que langue juridique.
18. **Le caractère commun de la règle de droit trouve son origine dans :**
- a. un code, qui fut écrit à partir des expériences locales.
 - b. une doctrine, qui était le fruit d'échanges oraux entre seigneurs-justiciers.
 - c. un ensemble de textes législatifs, votés par le Parlement dès le XII^e siècle.
 - d. une volonté politique, exprimée par les seigneurs locaux auprès du souverain.
19. **Parallèlement à la tradition orale, se développa un droit écrit qui est manifeste en matière de procédure avec :**
- a. la mandat (*warrant*)
 - b. la charte (*the charter*)
 - c. la lettre (*the letter*)
 - d. le bref (*writ*)
20. **Cette émergence d'une procédure qui se formalisa peut nous indiquer :**
- a. la création d'une organisation judiciaire centrale de nature permanente.
 - b. le développement d'une codification, contre laquelle les juges luttèrent.
 - c. les prémices d'une réorganisation judiciaire de grande ampleur.
 - d. la future émergence d'un droit nouveau.

21. **L'irrégularité des *eyres* et le fait qu'il soit absorbé par les conflits intérieurs et extérieurs, conduit Henri II à créer :**
- a. un Banc composé de 5 membres, qui siégea à Westminster.
 - b. une nouvelle fonction itinérante appelée « circuit ».
 - c. un droit nouveau qui donna naissance à l'*Equity*.
 - d. un nouveau conseil, qui était un sous-groupe consacré à la justice (*Privy Council*)
22. **En 1214, la Grande Charte (Magna Carta) prévoyait :**
- a. que les affaires communes seraient jugées par des juges itinérants (*circuit judges*).
 - b. que le roi ne pouvait plus juger lui-même les affaires communes.
 - c. la création d'une cour spécifique pour juger les affaires communes (*Court of Commons*).
 - d. que les affaires communes seraient jugées dans un lieu certain.
23. **Le Chancelier avait le pouvoir :**
- a. de certifier l'authenticité des sceaux.
 - b. d'émettre des sceaux.
 - c. de supprimer des sceaux existants.
 - d. de s'opposer à l'émission de sceaux par le roi.
24. **La conséquence directe du *Pleading in English Act* de 1362 fut :**
- a. l'adoption de la robe par les plaideurs.
 - b. le port de la perruque dans tous les tribunaux.
 - c. l'abandon du français dans les plaidoiries
 - d. l'adoption du latin pour les plaidoiries dans les cours supérieures.

La *Common Law* face au souverain

25. **Après le règne des Plantagenets, les souverains appartenant à la dynastie Tudor :**
- a. voulurent exercer un pouvoir autoritaire.
 - b. abandonnèrent leurs vellétés autoritaires.
 - c. acceptèrent la montée du pouvoir du Parlement.
 - d. régnèrent seul, après avoir dissous le Parlement.
26. **La dynastie Stuart fut marquée par :**
- a. un pouvoir autoritaire
 - b. l'abandon des vellétés autoritaires.
 - c. la montée du pouvoir du Parlement.
 - d. des règnes sans partage, après la dissolution de Parlement.
27. **On peut retenir de la période du Commonwealth de nombreux changements qui touchent au domaine politique ou du droit :**
- a. l'abolition de la Chambre des Lords.
 - b. l'adoption d'une constitution écrite.
 - c. l'abolition de la monarchie.
 - d. l'adoption du droit romain.
28. **Après la Restauration, le règne de Charles II fut dominé par :**
- a. le transfert des pouvoirs du souverain vers le Parlement.
 - b. une politique de renvoi des juges insoumis.
 - c. le retour à l'autoritarisme royal.
 - d. une redistribution des richesses.